

Objet:
Arrêté sur le Bukonde.

N° 198/A.L./IM.-

Ruhengeri



1462

M

15

A Monsieur de JAMBLINNE
Chef de Cabinet du Président de la République
à KIGALI.-

Monsieur le Chef de Cabinet,

Suite à notre entretien verbal du 31 mars 1961,
j'ai l'honneur de vous transmettre en 10 exemplaires:
a) le texte en français
b) le texte en kinyarwanda
de l'Arrêté sur le Bukonde, pris par le Conseil du Ruanda
en date du 30 décembre 1960.-

Le Secrétaire de l'Assemblée Législative,
C. DUMONT,